

LES PIPE-LINES

LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA
ROUTE DE L'ALASKA

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au premier ministre. Elle a trait aux prochains pourparlers avec le nouveau gouvernement des États-Unis au cours desquels la question des pipe-lines occupera sûrement la première place.

Puisqu'il est connu maintenant que la construction du tronçon nord ne constitue pas un projet économiquement rentable et qu'il faudra plutôt opter pour la solution canadienne, c'est-à-dire le tracé de la route de l'Alaska ou encore le pipe-line de Kitimat, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a déjà fixé son choix sur la route canadienne, surtout à la lumière des informations qui nous arrivent de la Colombie-Britannique où le projet Kitimat semble retenir toutes les attentions, car il permettrait d'acheminer à la fois le pétrole de la baie Prudhoe et celui de la mer de Beaufort.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les différents facteurs que le député vient d'énumérer seront sûrement examinés en prévision des pourparlers qui auront lieu avec l'administration américaine.

M. Oberle: Madame le Président, on dirait que le premier ministre ne tient pas à répondre à ma question. Je voudrais bien savoir s'il y a eu des entretiens jusqu'ici entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et des organismes du gouvernement fédéral quant au choix qui devrait s'imposer relativement à un pipe-line sur la côte ouest et à un port en eau profonde?

M. MacLaren: Madame le Président, j'ignore s'il y a eu des entretiens récents, mais je vais me renseigner et je communiquerai avec le député.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA B.C. TELEPHONE COMPANY—LES BÉNÉFICES RÉALISÉS
PENDANT LA GRÈVE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Elle porte sur le conflit de travail qui dure depuis 13 mois à la société B.C. Tel, en Colombie-Britannique. Nous avons appris une excellente nouvelle hier; c'est que M. Bill Kelly a été nommé médiateur spécial par le ministre.

Je voudrais demander au ministre s'il a envisagé de recommander à la société B.C. Tel de diminuer ses tarifs en s'inspirant de la décision que la Commission de lutte contre l'inflation avait prise en 1977, l'année où la société avait imposé le

Travaux de la Chambre

lock-out à ses employés et réalisé des bénéfices tels que la Commission l'a obligée à rembourser le montant des abonnements aux consommateurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Je suppose qu'il admettra qu'à titre de ministre du Travail, il m'incombe d'essayer de mettre fin à cette grève. Je pense que la nomination de M. Bill Kelly, est le meilleur moyen d'y arriver. M. Kelly prendra l'avion pour la Colombie-Britannique ce soir pour rencontrer immédiatement les parties.

Je ne suis pas en mesure de savoir si la société a économisé ou perdu de l'argent en raison du conflit de travail qui dure depuis quelques mois. J'outrepasserais les limites de mes fonctions en intervenant sur la question des tarifs de la société B.C. Tel.

M. Rose: Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Nous espérons tous, nous les députés, et aussi les habitants de la Colombie-Britannique, que M. Kelly mènera à bien sa mission; mais puisque les abonnés doivent également être protégés dans une certaine mesure, je voudrais que le ministre me dise s'il sait que la loi nationale sur les transports permettrait au cabinet de modifier une décision d'ordre tarifaire du CRTC au cas où M. Kelly n'arriverait pas à régler le conflit d'une façon satisfaisante?

● (1500)

M. Regan: Madame le Président, c'est au ministre responsable du CRTC à la Chambre qu'il faut adresser les questions à ce sujet. Je l'ai déjà dit, ces questions ne relèvent pas de la compétence ni de la responsabilité du ministre du Travail.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, après consultations, nous en sommes arrivés à une entente, mes homologues de l'opposition et moi, et je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour adopter l'ordre suivant:

Que le bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, soit le premier article à l'ordre du jour sous la rubrique Ordres inscrits au nom du gouvernement le vendredi 13 février 1981;

Que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du bill soient mises aux voix au plus tard à 3 h 45 de l'après-midi le 13 février 1981;

Que tout vote par appel nominal au sujet du bill soit différé jusqu'à la fin de l'étude des Ordres inscrits au nom du gouvernement le lundi 16 février 1981;

Qu'après la deuxième lecture, le bill soit renvoyé non pas au comité plénier mais au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques; et

Que le comité fasse rapport du bill au plus tard le 16 avril 1981.